Les fiches conseil

ÉPURER LES EAUX USÉES
Intégration paysagère des stations d'épuration

Les stations d'épuration sont des lieux le plus souvent associés à la saleté, la pollution. Or ces stations participent avant tout au cycle de l'eau, à son épuration. Il faut donc les intégrer dans notre paysage quotidien, en évitant de les cacher absolument et d'en faire des lieux tabous. Le choix du type de station et du site d'implantation se fait au cas par cas selon différents critères : nature du sol, surface disponible, normes de rejet, paysage...
Pour les nouvelles constructions, l'intégration paysagère doit faire partie intégrante de la réflexion, le plus en amont possible, au même titre que les capacités techniques de la station.
Pour les stations existantes, des modifications simples permettent souvent d'améliorer leur intégration dans le paysage.

Station de St-Bohaire, Loir-et-Cher

Textes, croquis, photos :
Élise Boissay, paysagiste DPLG.

Intégrer ne veut pas dire cacher
Deux points de vue sur une même station : Cléry-Saint-André

Le dos de la station apparaît derrière un filtre végétal
- le lieu reste ouvert,
- la végétation est spontanée

La station s'intègre dans le paysage, ses bâtiments restent discrets même en hiver.

L'entrée de la station est cachée par une haie opaque de conifères
- le lieu est fermé,
- la végétation n'est pas naturelle

Les bâtiments sont cachés mais le mur opaque de thuyas marque fortement le site de sa présence.

Quels choix pour une intégration paysagère réussie ?
1- Le type de station d'épuration

Chaque site amène des réflexions et des aménagements différents.
Dans des zones déjà urbanisées, les stations traditionnelles, à boues activées, avec leurs éléments maçonnés posent peut-être moins de difficultés d'intégration qu'en milieu rural.
Les modes d'épuration alternatifs (lagunage, filtres plantés de roseaux… cf fiche Épurer les eaux usées, quelles solutions alternatives ?) basés sur l'auto-épuration des eaux qui s'établit naturellement dans les zones humides, sont plus faciles à intégrer dans le paysage rural car ces stations sont le plus souvent composées de bassins en eau et / ou de végétaux.

2- L'entrée et les abords immédiats de la station

Ils doivent être particulièrement soignés et entretenus car c'est la première image qu'offre la station d'elle-même.
Le dos de la station d'épuration par lagunage de Jouy-Le-Potier s'intègre parfaitement dans un paysage de Sologne, avec sa forêt et ses étangs. Mais son entrée présente au public un vaste espace résiduel, un grillage tenu par des poteaux en ciment, un portail rouillé… Cette entrée gâche les atouts d'intégration des bassins de lagunage dans ce paysage.

Des améliorations sont possibles simplement, pour conserver un aspect plus rural aux abords de la station :
- relier l'espace indéfini devant la station avec le paysage environnant, en plantant une haie d'arbustes ou d'arbres forestiers. Cela permet également d'atténuer l'impact des ouvrages techniques en béton ;
- remplacer le revêtement de sol en stabilisé par de la prairie ;
- remplacer la clôture grillage / ciment par une clôture plus adaptée au milieu rural, fil barbelé / piquets en bois ;
- repeindre régulièrement le portail, voire le remplacer par un portail en bois plus rustique qui s'intégrera mieux près des bassins ;
- le panneau d'interdiction d'entrer pourrait être accompagné d'un panneau d'information sur le fonctionnement de la station d'épuration, dans un but pédagogique.

3- L'emprise de la station

Il faut, dès la conception, prévoir des acquisitions foncières larges. Cela permet, notamment pour les stations traditionnelles, plus de possibilités pour réaliser des plantations et ainsi intégrer plus facilement la station dans le paysage en évitant son isolement et une perception forte des bâtiments.

4- Les clôtures

Les clôtures peuvent être de diverses natures, hauteurs, opacités... Autour d'une même station, il est conseillé de varier ces clôtures afin de privilégier certains points de vue sur des ouvrages ou des parties de la station intéressantes (bassins…), et au contraire cacher des éléments peu esthétiques.

Les clôtures qui dissimulent

1 La **haie**
2 Le **grillage et les plantes grimpantes**
3 **Le mur en pierres**

Les clôtures qui laissent passer le regard

4 Le **grillage**, cette clôture en grillage à moutons et pieux en bois reste discrète, laisse passer le regard et s'adapte parfaitement en milieu rural
5 Le **fil barbelé**, les clôtures barbelées s'intègrent au paysage rural. Elles peuvent être accompagnées d'arbres ou de haies d'arbustes
6 Le **fossé**, pour interdire l'accès à la station d'épuration, un large fossé est aussi efficace qu'une clôture

5- Le choix des végétaux

Ils doivent être adaptés à la région (climat, sol) et choisis en fonction de l'entretien souhaité (port libre, taillés...)
Éviter absolument les haies de conifères (thuyas, cyprès de Leyland...) qui banalisent les paysages. Les végétaux horticoles peuvent être utilisés quand le contexte le justifie.
La plantation de végétaux caducs doit se faire en tenant compte si possible du vent dominant pour éviter la chute des feuilles en excès dans les ouvrages.
L'idéal est de mélanger dans les haies, végétaux caducs (2 / 3) et persistants (1 / 3). Les persistants pouvant se trouver principalement vers l'intérieur de la station et ainsi retenir au maximum les feuilles des caducs.
Les déchets végétaux, de tonte ou de taille peuvent être compostés sur place et servir à fertiliser les plantations. Un espace doit être prévu à cet effet dans l'emprise de la station.

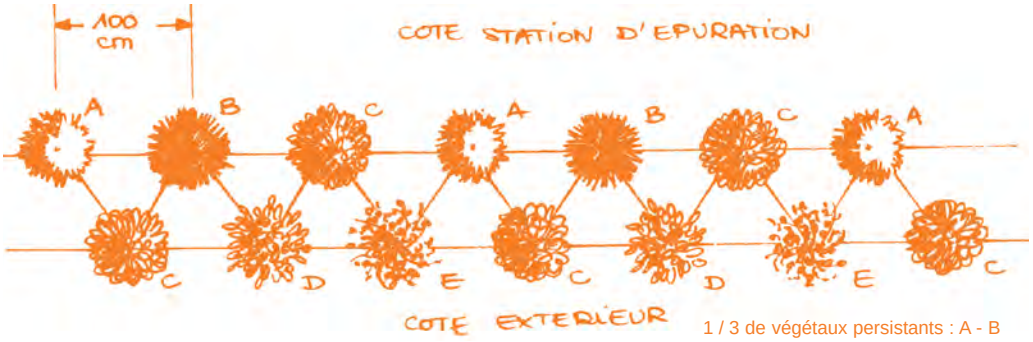

1 / 3 de végétaux persistants : A - B
2 / 3 de végétaux caducs : C - D - E

6- La teinte des bâtiments

Les bâtiments des stations sont le plus souvent blancs. Cette couleur qui réfléchit la lumière est très voyante et se salit rapidement. En choisissant des couleurs plus sombres, les bâtiments de la station se feront plus discrets dans le paysage.

Cléry-Saint-André, Loiret

RÉFÉRENCE

Planter des haies, brise-vent, bandes boisées...
Dominique SOLTNER collection Sciences et Techniques Agricoles

Stations d'épuration et paysage en Seine-et-Marne.
Analyse / propositions d'ouvrages de taille inférieure à 50 000 équivalents habitants
CAUE 77 - Conseil départemental de Seine-et-Marne